



**Solidarité
sans frontières**

PAGE 3

**Dérive autori-
taire des États-
Unis**

ICE : La police
politique trum-
piste

PAGES 4 – 5

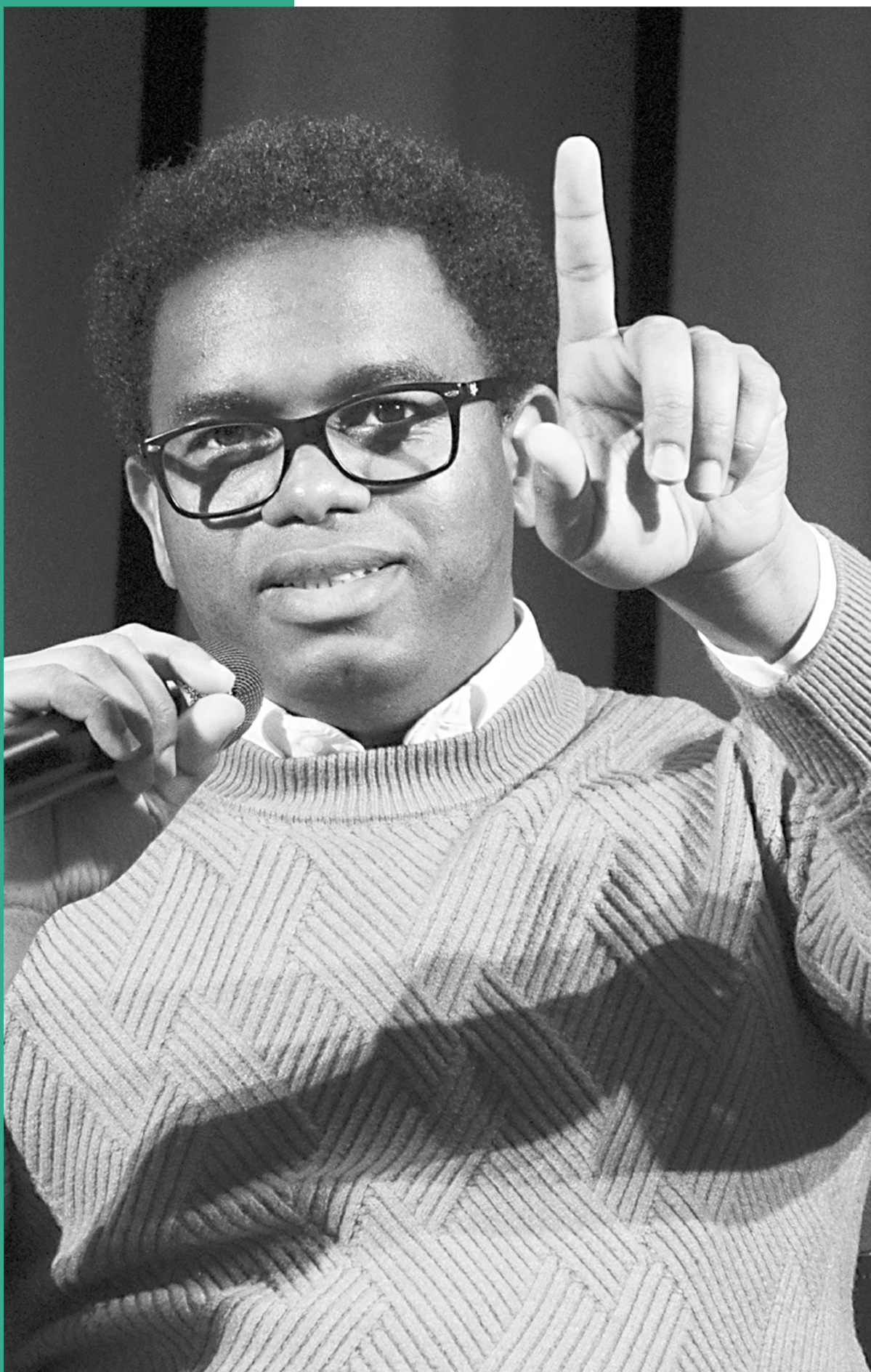
**Espaces de
résistance**

Les personnes
LGBTIQ+ dans
un système
d'asile hostile

PAGES 7 – 10

**Dossier :
Congrès du
mouvement
d'asile et de
migration**

Resserrer les
liens, entre co-
lère et confiance



Édito

Les personnes qui ont participé en novembre au congrès du mouvement pour l'asile et la migration organisé par Solidarité sans frontières se souviennent de l'atmosphère particulière qui régnait pendant ces deux jours : un mélange rare de colère et d'optimisme, de détermination et de curiosité. L'envie d'apprendre et la solidarité se sont associées à la conviction qu'une action commune est nécessaire pour que les nombreuses luttes individuelles puissent devenir plus que la somme de leurs parties.

Dans le présent bulletin, nous revenons sur ce moment. Non par nostalgie, mais parce qu'il est nécessaire de le mettre en contrepoint. Le début de l'année 2026 a montré avec une brutalité évidente à quelle vitesse le climat politique en matière de migration peut dégénérer en violence ouverte – en Suisse, en Europe et aux États-Unis.

Plusieurs articles reviennent sur les ateliers et les discussions du congrès. Aux pages 4 et 5, King O. Sibó et Marc Cyrill Baumgartner analysent le traitement particulièrement discriminatoire réservé aux personnes LGBTIQ+ dans le système d'asile suisse et expliquent clairement pourquoi les espaces de résistance et de solidarité de la société civile sont indispensables dans un système d'asile hostile.

La lutte contre les expulsions est également un thème récurrent dans ce numéro. L'article en page 6 reprend les discussions lancées lors de l'atelier par Droit de Rester Lausanne et Pikett Asyl, il montre à quel point les processus d'expulsion sont complexes – et combien il est important d'analyser ensemble les rapports de force qui les sous-tendent. Deux autres articles (p. 11 et 14) illustrent que ces questions sont tout sauf abstraites : la connaissance des différentes pratiques régionales peut devenir un instrument concret de résistance.

Le portrait d'une militante et chercheuse, qui a animé un atelier sur les centres fédéraux d'asile lors du congrès, complète ces perspectives (p. 15). Dans le dossier, nous présentons également les visions d'une autre politique d'asile et de migration développées lors du congrès et esquissons la manière dont Solidarité sans frontières entend se positionner à l'avenir dans l'interaction entre action et réflexion (p. 7 - 10).

Depuis le congrès, la situation politique s'est sensiblement aggravée. Au Parlement, de faux problèmes ont été inventés pour imposer des durcissements réels, par exemple en exigeant que les demandes pour cas de rigueur ne soient autorisées qu'après dix ans de séjour et en

prolongeant délibérément les conditions de vie précaires (p. 12). Avec l'initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions d'habitants », un nouveau scénario menaçant est mis en place, qui fait des personnes migrantes des boucs émissaires et met en péril des acquis sociaux essentiels tels que la protection des salaires (p. 13). Et un regard sur les États-Unis montre à quelle vitesse la rhétorique sécuritaire autoritaire peut se transformer en actions fascistes : là-bas, l'ICE agit de plus en plus comme une police secrète dont la violence excessive vise non seulement les immigré·es, mais aussi les principes démocratiques fondamentaux (p. 3).

Ce bulletin fait donc le lien entre les moments d'espoir du congrès et le sombre début d'année 2026 en matière de politique migratoire. C'est précisément pour cette raison qu'il est plus qu'une simple rétrospective. Il nous rappelle que l'analyse et l'organisation vont de pair, et que l'énergie palpable en novembre doit maintenant se traduire en actions concrètes. L'espoir seul ne suffit pas. Mais sans lui, il n'y a pas de résistance.

(Sn)

Les photos publiées dans ce bulletin ont été prises par Ursula Markus lors du congrès du mouvement pour l'asile et la migration, qui s'est tenu les 28 et 29 novembre 2025 au centre culturel PROGR à Berne. Nous remercions chaleureusement la photographe d'avoir immortalisé ces deux journées inoubliables.



Symbole de la vertigineuse dérive autoritaire des États-Unis

L'Immigration and Customs Enforcement (ICE): police politique de Trump

En 2025, elle a causé la mort de 32 personnes. Mais ce sont les exécutions en 2026 de deux activistes blanches à Minneapolis qui ont provoqué une vague inédite de réactions. Cela en dit long sur notre tolérance à la violence tant qu'elle touche les autres.

Selon le chercheur Lee Morgenbesser, l'ICE revêt les caractéristiques des polices secrètes des États autoritaires: elle vise les opposant-es et les dissident-es, n'est pas contrôlée par d'autres agences de sécurité et répond directement au

« Les attaques de l'ICE ne s'adressent pas qu'aux personnes immigrées, mais bien à toutes les personnes attachées à la démocratie et à l'État de droit. »

chef de l'État, l'identité de ses membres et ses opérations sont secrètes, elle se spécialise dans la surveillance et l'espionnage politique et pratique des fouilles, arrestations et interrogatoires arbitraires, des détentions à durée indéterminée, des disparitions et de la torture.

L'ICE existait bien avant Trump, elle est une suite directe du National Security Act, en réaction aux attentats du 11 septembre 2001. Elle déporte et tue depuis longtemps: l'administration Obama est par exemple

responsable de 3 millions de déportations. En revanche, l'ICE est indéniablement devenue plus massive et plus visiblement violente. Et surtout, un outil de propagande du régime trumpiste.

Minneapolis fait partie des villes dites sanctuaires, cela signifie que les autorités communales ne collaborent pas activement avec la police de l'immigration. Le fait que l'État social y fonctionne et que les personnes immigrées sans documents soient protégées est un affront direct au trumpisme. Cela contredit par les faits le discours sécuritaire et la rhétorique de l'ennemi de l'intérieur. La fonction gestapiste de l'ICE n'est que la cristallisation des rapports de force sous la nouvelle administration américaine. Le message envoyé par ICE ne s'adresse pas qu'aux personnes immigrées, mais bien à toutes les personnes attachées à la démocratie et à l'État de droit.

Glissement rapide vers le fascisme

Ce qui a été accéléré par le retour de Trump au pouvoir repose sur une tolérance à la violence qui a augmenté sur les années. Être indifférent-e à la violence tant qu'elle touche des personnes jugées dangereuses simplement parce qu'elles ne font pas partie de la communauté nationale est un grave précédent.

Et soyons honnêtes, nous y sommes déjà. La politique suisse des expulsions est brutale, l'UDC est en passe de convaincre le Parlement d'autoriser l'échange d'informations entre les assurances et les autorités migratoires, ce qui mettra des milliers de personnes sans-papiers en danger. Les lance-grenades utilisés par ICE contre les manifestant-es sont fabriqués par l'entreprise B&T de Thoune.

Qui ne veut laisser un millimètre aux fascistes doit radicalement refuser la rhétorique sécuritaire de l'ennemi de l'intérieur. L'idée qu'il y ait des individus illégaux et les autres en est un élément substantiel. Plus l'autoritarisme avance, plus l'idée même que la terre est un bien commun et la liberté de mouvement un objectif politique devient subversive. Elle est pourant plus que nécessaire à l'avènement d'un monde débarrassé du fascisme.

(Sg)



Espaces de résistance

Soutenir les personnes LGBTIQ+ face à un système d'asile hostile

Malgré les condamnations répétées de la Cour européenne des droits de l'homme, la Suisse continue d'appliquer des pratiques discriminatoires dans les procédures d'asile des personnes LGBTIQ+. Face à l'échec des autorités, la société civile crée des espaces de résistance et de solidarité.

La Suisse a été condamnée à trois reprises par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour avoir invoqué l'argument de la discrétion dans les procédures d'asile concernant des personnes LGBTIQ+. En 2018 dans l'affaire *I.K. contre Suisse*, en 2020 dans *B. et C. contre Suisse*, et en 2024 dans *M.I. contre Suisse*. À chaque fois, la CEDH a réitéré : exiger des personnes qu'elles vivent discrètement pour éviter les persécutions est incompatible avec la reconnaissance d'une caractéristique si fondamentale pour l'identité.

Malgré ces condamnations, la pratique persiste. L'arrêt récent du Tribunal administratif fédéral E-1805/2025 en témoigne : un homme homosexuel camerounais s'est vu refuser l'asile au motif qu'« il ne peut être tenu pour établi qu'il serait aujourd'hui identifiable comme homosexuel au Cameroun. Aucun élément objectif ne permet de penser que son orientation sexuelle serait connue des autorités. »

Cette argumentation est particulièrement choquante, car la Cour européenne des droits de l'homme a constaté à plusieurs reprises qu'il existe toujours un risque de découverte involontaire – que ce

le principe fondamental de la Convention relative au statut des réfugiés, qui nous impose précisément d'accorder une protection lorsqu'une personne est en risque de persécution en raison d'une caractéristique protégée.

Le glissement prévisible vers la remise en question de l'orientation sexuelle

Suite aux condamnations répétées de la CEDH mais également la critique constante des milieux associatifs pour cette pratique, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) semble désormais adopter une autre stratégie : la remise en question de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des demandeur·euses d'asile. Ce glissement était prévisible et a été observé dans d'autres juridictions après l'abolition formelle de l'argument de la discrétion.

Lors de l'atelier « Soutenir les personnes LGBTIQ+ face à un système d'asile hostile » au congrès du mouvement pour l'asile et la migration de novembre 2025 à Berne, les représentant·es des associations qui défendent et luttent avec les personnes LGBTIQ+ – Queeramnesty, Asile LGBTIQ+ et Safe(r)Space Neuchâtel – ont

d'auditions ont été présentés, montrant le manque de sensibilité aux questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre (SOGI), des questions problématiques, l'absence d'un climat de confiance permettant de s'exprimer, ainsi qu'une vision réductrice et occidentalocentrée de la manière dont les personnes doivent exprimer leur SOGI pour pouvoir être perçues comme LGBTIQ+ par le SEM, ce qui conduit à des décisions négatives injustifiées. Les procédures accélérées instaurées en 2019 aggravent la situation.

Des pratiques d'évaluation incohérentes et humiliantes

Comment évalue-t-on alors la vraisemblance du SOGI d'une personne ? On ne peut pas. Pourtant, les autorités s'y essaient. Les requérant·es font face à des questions intrusives sur leur vie intime et on leur demande de « prouver » leur homosexualité par des récits détaillés. On cherche des « incohérences », sans considérer que parler de son SOGI – surtout lorsqu'il a été source de persécution – est énormément difficile pour beaucoup de personnes qui ont été persécutées pour cette même raison.

Ceci parce que la persécution peut amener à avoir peur d'être reconnu·e comme LGBTIQ+ et le silence et la négation constante de sa propre identité, de soi, devient une stratégie de survie. Dans le cadre des procédures de demande d'asile, le silence est identifié comme un manque de vraisemblance par les autorités.

Les obstacles dans la procédure actuelle

La réforme de 2019 a des effets particulièrement délétères pour les personnes LGBTIQ+. D'un côté, la procédure a été accélérée avec des délais très courts ne donnant pas la place et le temps à l'expression des vécus intimes et contribuant ainsi à l'invisibilisation des vécus LGBTIQ+. En plus, les CFA, loin des centres et associations LGBTIQ+ et avec beaucoup de personnes sur peu de place, exposent les personnes LGBTIQ+ à la discrimination et aux violences d'autres requérant·es. Les violences administratives s'ajoutent : mégenrage et outing forcé des personnes trans à travers les documents, les listes affichées, les fouilles.

« Le SEM semble désormais adopter une autre stratégie : la remise en question de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des demandeur·euses d'asile. »

soit par des rumeurs, par inadvertance ou parce que la personne ne parvient pas à se conformer aux normes sociales (par exemple, se marier et avoir des enfants). De plus, une telle argumentation contredit

documenté cette évolution inquiétante et ont démontré que le SEM ne dispose pas des compétences nécessaires pour évaluer ces demandes. Lors de l'atelier, de nombreux exemples tirés de procès-verbaux



Dans un tel contexte, il n'est guère possible pour une personne LGBTIQ+ d'exprimer des vécus traumatiques, en lien avec son identité profonde. Comment créer un climat de confiance dans une procédure expéditive, face à des personnes souvent

aux personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée dans le canton de Neuchâtel et proche du plus grand CFA en Romandie. C'est un engagement militant communautaire, co-géré par des bénévoles, avec une séance mensuelle.

Les initiatives comme Safe(r)Space Neuchâtel, Asile LGBTIQ+ ou Queeramnesty montrent qu'il existe des alternatives. Elles démontrent que lorsqu'on offre un espace sécurisé, du temps et un accompagnement bienveillant, les personnes peuvent se réapproprier leur identité et leur dignité.

« Libérer la parole est crucial pour garantir l'accès à un soutien adéquat, et au final à une protection durable. »

King O. Sibó et Marc Cyrill Baumgartner

sans formation spécifique, dans un environnement hostile ?

Le groupe de pairs comme outil de résistance

Face à ce système hostile, des collectifs et associations ont développé des approches alternatives. Il existe aujourd'hui plusieurs espaces avec des groupes de pairs: pour partager des expériences, reconstruire la confiance, participer à des activités et découvrir la société d'accueil en s'y sentant légitime. Le problème est souvent que l'accès à la communauté LGBTIQ+ reste difficile depuis les centres éloignés, mais aussi que les déplacements continus d'un centre à l'autre imposent un déracinement permanent.

Safe(r)Space Neuchâtel: libérer la parole

Safe(r)Space Neuchâtel est un tel exemple, avec un espace de discussion ouvert

L'objectif est d'amplifier les voix et aspirations des personnes LGBTIQ+ en situation de migration forcée, en soutenant l'autodétermination et la fierté communautaire. Libérer la parole est crucial pour garantir l'accès à un soutien adéquat, et au final à une protection durable. C'est aussi rappeler que la force du mouvement LGBTIQ+ réside dans la capacité à s'unir.

Partager des expériences entre pairs aide à reconstruire la confiance et l'estime de soi. Ainsi les personnes LGBTIQ+ peuvent trouver le courage de faire face à une procédure hostile, et formuler leur vécu de la manière que le SEM peut l'entendre. Nous ne pouvons pas forcément changer la manière dont le système d'asile fonctionne et les politiques migratoires inhumaines qui le créent, mais nous pouvons soutenir des espaces qui aident à y faire face.

Vous trouverez les références de cet article ainsi que les ressources d'aide proposées par la société civile sur notre site:



Lutte contre les expulsions

Comprendre les pratiques, mettre en réseau la résistance

L'atelier « Mise en réseau pour la lutte contre les expulsions » a permis de mettre en lumière le déroulement concret des expulsions et d'encourager une connexion plus forte des militant·es.

Les expulsions ne sont pas des mesures ponctuelles prises par l'État, mais des processus complexes qui s'étendent sur des semaines, des mois, voire des années. Elles sont organisées et exécutées par un grand nombre d'instances étatiques et,

du contexte régional et de la volonté des différentes autorités de réexaminer effectivement les décisions existantes.

Le jour du renvoi ne marque pas la fin de ce processus, mais son escalade. Il concentre les interventions policières,

transnationales auxquelles l'ordre juridique national n'apporte pas de réponses suffisantes.

Mise en réseau et échange

Dans ce contexte, la mise en réseau des acteur·ices de la société civile revêt une importance particulière. L'échange sur les pratiques régionales, les stratégies efficaces et les interventions infructueuses permet d'identifier des modèles et de transformer des expériences isolées en connaissances collectives. Dans le même temps, une tension centrale apparaît: la mise en réseau ne remplace pas à elle seule une stratégie politique. Sans une analyse commune des rapports de force sous-jacents et sans objectifs politiques clairement formulés, le soutien risque de rester réactif et de se limiter à la logique d'exécution existante.

Une réflexion critique sur les expulsions ne doit pas se limiter à la dénonciation de cas individuels. Elle doit nommer les conditions structurelles dans lesquelles les expulsions sont mises en œuvre en tant que pratique administrative. En ce sens, la mise en réseau n'est pas une fin en soi, mais un instrument politique: elle permet de connaître les différences régionales, de nommer les responsabilités politiques et de rendre visibles les violations systématiques des droits. Sans cette intensification politique, les expulsions continueront d'être traitées comme un problème administratif, au lieu d'être considérées pour ce qu'elles sont: l'expression d'une violence institutionnalisée qui ne peut être combattue efficacement que collectivement et au-delà des frontières cantonales.

(Sn)

« Sans une analyse commune des rapports de force sous-jacents et sans objectifs politiques clairement formulés, le soutien risque de rester réactif et de se limiter à la logique d'exécution existante. »

parallèlement, accompagnées, critiquées ou combattues par des acteur·ices de la société civile. Un examen plus approfondi de ces processus montre que les décisions politiques, les instruments juridiques et les routines administratives varient considérablement d'une région à l'autre en Suisse, ce qui a des conséquences graves pour les personnes concernées et celles qui les soutiennent.

Un processus en trois phases

La phase précédant l'expulsion est déjà marquée par une incertitude juridique et des pratiques très différentes d'un canton à l'autre. Le respect ou la prolongation des délais de transfert Dublin, le placement en détention ou la tenue d'entretiens dits « de départ » dépendent fortement du canton concerné et des autorités compétentes. Ces différences ne sont en aucun cas uniquement d'ordre administratif. Elles déterminent la marge de manœuvre dont disposent les personnes concernées et les réseaux de soutien. Il existe certes des voies de recours formelles telles que les demandes de réexamen ou les demandes pour cas de rigueur. Dans la pratique, cependant, leur efficacité dépend fortement du moment de l'intervention,

médicales et administratives et est souvent caractérisé par un manque de transparence. La communication des dates de vol, les moyens de contrainte utilisés ou la prise en compte des objections médicales varient considérablement. La pratique des expulsions depuis les hôpitaux est particulièrement problématique, car elle soulève des questions fondamentales en matière d'éthique et de droits humains. Le fait que de telles expulsions aient lieu montre que l'exigence d'une exécution aussi efficace que possible prime de plus en plus sur la protection des droits individuels.

Même après l'expulsion, l'intervention de l'État ne s'arrête pas. De nombreuses personnes expulsées sont confrontées à des interdictions d'entrée sur le territoire, à un manque de soins médicaux dans le pays de destination et à une dépendance vis-à-vis de structures de soutien informelles. En théorie, il est possible de faire constater a posteriori l'illégalité d'une expulsion ou de faire appel contre une interdiction d'entrée sur le territoire. Dans la pratique, ces procédures sont toutefois associées à des obstacles juridiques, financiers et factuels importants. Les expulsions ont ainsi des répercussions

Dossier : Congrès du mouvement d'asile et de migration

Resserrer les liens, entre colère et confiance

Le congrès du mouvement pour l'asile et la migration qui s'est tenu en novembre 2025 a été un moment commun de réflexion et d'affirmation politique. Pendant deux jours, environ 400 personnes venues de toute la Suisse – issues de groupes de base, de collectifs, d'ONG, de syndicats, de la recherche, des médias et de structures migrantes auto-organisées – se sont réunies pour partager leurs expériences, relier leurs luttes et envisager ensemble l'avenir.

Ce congrès a mis en lumière un mouvement qui, jour après jour et souvent dans l'ombre, construit des infrastructures de solidarité contre l'exclusion, la privation des droits, le racisme quotidien, la précarisation et la violence étatique.

Le congrès a montré la grande diversité des luttes actuelles en matière de politique migratoire. Au cours d'ateliers, de tables rondes et de nombreuses discussions informelles, les interventions juridiques ont rencontré la pratique solidaire, les campagnes politiques ont rencontré la production de connaissances, les expériences locales ont rencontré les perspectives suprarégionales. La migration n'apparaissait pas comme un domaine politique isolé, mais comme un espace central de négociation de la démocratie, de la justice sociale et des droits humains. Il est apparu à maintes reprises que les régimes frontaliers, les pratiques policières et le racisme institutionnel font partie d'un continuum de violence – symbolique, psychologique et souvent physique.

Luttes diverses – horizon commun

Dans le même temps, le congrès a été marqué par l'ambivalence. Outre la colère suscitée par le durcissement de la politique, les mobilisations de droite et le durcissement de la société, un grand espoir était également perceptible: celui d'une force collective, de nouvelles alliances et d'un mouvement qui ne se réduit pas à des combats défensifs. De nombreuses discussions ont porté

sur la question de savoir comment une perspective politique commune peut émerger de la multitude d'initiatives locales, de thèmes prioritaires et de stratégies différentes, sans pour autant niveler les différences ou occulter les conflits.

Le congrès a ouvert un espace dans lequel ces tensions sont devenues visibles et négociables. Non pas comme un bilan définitif, mais comme un processus ouvert de mise en réseau, de renforcement mutuel et de réflexion collective. Le présent dossier s'inscrit dans la continuité de ce processus. Il revient sur les moments clés du congrès et s'interroge sur ce que ce moment commun peut apporter à l'avenir du mouvement pour l'asile et la migration.

(Sn)

Sur kongress.sosf.ch, vous trouverez les présentations et d'autres documents relatifs aux différents ateliers du congrès.



L'avenir des mouvements d'asile et de migration

Des visions mises à l'épreuve

La table ronde plénière du congrès du mouvement pour l'asile et la migration a été l'occasion d'une autoréflexion. Les discussions ont mis en évidence la situation actuelle du mouvement et sa recherche de moyens pour reprendre l'offensive.

Le congrès du mouvement pour l'asile et la migration, qui s'est tenu en novembre 2025, a réuni un mouvement qui, malgré les attaques politiques incessantes, le durcissement de la législation et la polarisation de la société, n'est ni muet ni résigné. Lors de la table ronde centrale du congrès, animée par Guy Zurkinden, journaliste au *Courier*, il s'agissait moins de présenter des réponses toutes faites que d'ouvrir un espace de réflexion collective: une tentative de mettre en dialogue différentes expériences, différents niveaux politiques, différentes approches stratégiques, et de les confronter à la réalité d'un climat politique de plus en plus répressif en matière de migration.

Dès l'introduction, le contexte dans lequel s'inscrivait la discussion a été clairement défini: un paysage politique marqué par la normalisation du racisme, la montée en puissance de l'extrême droite, l'indifférence institutionnelle face aux morts aux frontières et une politique d'asile qui privilégie systématiquement le contrôle à la protection. Cependant, l'objectif de la table ronde n'était pas de se perdre en lamentations, mais de formuler des visions – tout en les soumettant à un test de réalité.

objets de décisions politiques, mais des sujets politiques prêts-à-assumer des responsabilités. La participation ne doit pas rester symbolique, mais doit être ancrée structurellement – non par générosité, mais parce que la démocratie, la société et la cohabitation en bénéficient. La revendication «avec nous, pas sur nous» a ainsi pris une tournure explicitement politique.

Lea Hungerbühler, avocate et présidente d'AsyLex, a esquissé une vision radicale des droits humains. Paradoxalement, son objectif était de rendre son propre travail superflu: un avenir où les gens seraient protégés sans avoir à se battre, où tous les enfants pourraient aller à l'école, où les familles pourraient vivre ensemble et où les gens ne seraient plus contrôlés, emprisonnés ou privés de leurs droits en raison de leur statut de séjour. Il ne faut pas parler d'une «crise des réfugié-es», mais d'une crise des droits humains – et de la nécessité de traiter enfin les droits humains comme ce qu'ils devraient toujours être: universels et indivisibles.

Avec Amine Diare Conde, fondateur de *Essen für alle* (*De la nourriture pour touxtes*), c'est une perspective de pratique solidaire qui a été mise en avant. Ses propos ont montré que la cohésion

Hilmi Gashi, syndicaliste chez Unia, membre du comité de Solidarité sans frontières et engagé dans l'Initiative pour la Démocratie, a explicitement situé le débat dans le contexte de la Suisse post-migratoire. La migration n'est pas une exception, mais la norme. Des déficits démocratiques apparaissent lorsqu'un quart de la population est exclue des droits politiques. En ce qui concerne l'Initiative pour la Démocratie, il a plaidé pour ne pas laisser le discours politique à la droite, mais pour redevenir offensives, notamment par le biais de projets institutionnels qui permettent de nouvelles alliances et ouvrent des marges de manœuvre.

Cristina Del Biaggio, chercheuse et professionnelle des médias, a ouvert une

« À plusieurs reprises, il a été demandé de recentrer les efforts : passer d'une simple réaction à un programme politique offensif. »

Cinq voix, cinq approches politiques

Les cinq contributions à la table ronde ont ouvert des perspectives différentes mais interdépendantes sur cet avenir. Mahtab Aziztaemeh, co-coordinatrice du Parlement des réfugiés et co-directrice de *Bildung für alle – jetzt!* (*Éducation pour touxtes – maintenant!*), a insisté sur la participation politique comme question de pouvoir. Les réfugié-es ne sont plus des

sociale ne naît pas de manière abstraite, mais concrète, où les personnes sont là les unes pour les autres, sans poser de questions. Le bénévolat solidaire n'apparaît ainsi pas comme un complément caritatif ou une solution de secours, mais comme un fondement social: l'entraide comme contre-projet vécu à la bureaucratie, à la méfiance et à l'exclusion, et comme un espace d'expérience où une autre société est déjà une réalité.



autre perspective. Elle a montré comment le travail scientifique, la recherche et la coopération transdisciplinaire peuvent devenir des outils politiques: là où la violence étatique est rendue visible, où une contre-opinion publique est créée et où les mouvements sont «équipés» de connaissances. La recherche n'apparaissait pas ici comme une observation distanciée, mais comme une partie intégrante de l'intervention politique, étroitement liée aux acteur·ices de la société civile, aux médias et aux luttes juridiques.

De la réaction à l'action

Au cours de la discussion qui a suivi, l'accent s'est clairement déplacé. Les interventions du public ont mis en évidence les tensions qui sous-jacentes à ces visions. L'une des questions centrales était la suivante: comment le mouvement pour l'asile et la migration peut-il sortir de sa position défensive permanente?

De nombreuses interventions ont décrit une situation dans laquelle une énergie considérable est consacrée à lutter contre des durcissements

sans cesse renouvelés, tandis que les objectifs politiques propres sont relégués au second plan. À plusieurs reprises, il a été demandé de recentrer les efforts: passer d'une simple réaction à un programme politique offensif. L'égalité des droits pour toutes les personnes qui vivent ici n'a pas été formulée comme un idéal lointain, mais comme une nécessité démocratique. Les attaques contre les groupes de population migrantes sont toujours aussi des attaques contre les droits démocratiques fondamentaux dans leur ensemble.

Dans le même temps, des divergences sont apparues. Alors que certaines voix

« L'égalité des droits pour toutes les personnes qui vivent ici n'est pas un idéal lointain, mais une nécessité démocratique. »

soulignaient que la société civile était le véritable lieu du changement social et

considéraient les partis et les parlements avec scepticisme, d'autres mettaient en garde contre l'abandon sans combat des espaces institutionnels. Ceux-ci sont contradictoires, mais disputés, et doivent être occupés plus fortement, en particulier par les acteur·ices migrant·es, les syndicats et les mouvements sociaux.

Qui parle ? Qui est entendu·e ?

La question de la représentation politique était étroitement liée à cela: qui s'exprime, qui décide, qui est entendu·e ? Il a été souligné à plusieurs reprises que les réfugié·es et les personnes migrantes, même lorsqu'ils font l'objet de discussions, restent trop souvent l'objet de débats politiques. La participation n'était donc pas considérée comme une invitation symbolique, mais comme une véritable question de pouvoir, avec des conséquences directes sur les ressources, la visibilité et les priorités politiques.

Le débat sur la question sociale a été particulièrement marquant. Plusieurs interventions ont critiqué le fait que les luttes en matière de politique migratoire soient menées de manière isolée, tandis que les inégalités sociales, les conditions de travail et les dépendances économiques étaient perdues de vue. D'autres ont contesté cette opposition et ont souligné que les droits sociaux et l'inclusion étaient indissociables, en particulier lorsque le statut de séjour est utilisé comme un instrument de sanction et de discipline.

Ces tensions ont justement mis en évidence les domaines dans lesquels le mouvement n'a pas encore trouvé de réponses communes et où une clarification politique ne peut être reportée. Mais les visions sont là: diverses, post-migrantes, solidaires. Il sera décisif de parvenir à les rassembler, à les affiner politiquement et à les traduire en une force collective qui dépasse la simple réaction. Le congrès a montré que le mouvement pour l'asile et la migration n'en est pas à ses débuts, mais à un point où la compréhension de soi, le courage et une orientation commune seront décisifs.

(Sn)



Perspectives

Solidarité sans frontières entre action et réflexion

Après le congrès 2025, nous continuons. Le regard vers l'avenir soulève des questions fondamentales – sur le rôle de Solidarité sans frontières dans l'interaction entre mouvement, organisation et processus politique.

Le congrès du mouvement pour l'asile et la migration 2025 n'était pas un événement isolé, mais s'inscrivait dans un processus politique plus long. Il fait partie d'une série de moments co-organisés par Solidarité sans frontières: mobilisations publiques, réflexions collectives, phases d'intensification et de pause. Après la manifestation «Entre nous pas de frontières!» en 2024, nous prévoyons une nouvelle grande manifestation en 2026. Et en

sous forme de projets, axé sur des logiques de financement, l'expertise et la connectivité institutionnelle. Les mouvements sociaux, en revanche, vivent de la mobilisation, de l'auto-organisation et de la volonté de conflit, souvent dans des conditions précaires. Solidarité sans frontières échappe à toute classification claire, et c'est précisément là que résident son importance particulière, et ses constantes évolutions.

l'échelle nationale. Ces tensions n'ont pas été résolues, mais elles ont été soutenues. C'est précisément là que résidait la qualité politique du congrès.

Dans un contexte de politique migratoire de plus en plus marqué par le repli sur soi, les tendances autoritaires et la normalisation du racisme, un tel rôle revêt une importance particulière. Solidarité sans frontières n'agit pas en tant que porte-parole « du mouvement », mais en tant qu'infrastructure qui encourage le mouvement. En tant qu'espace où les connaissances circulent, où les expériences peuvent être mises en commun et où des points de référence peuvent être développés – sans aplanir les différences ni établir de hiérarchies.

Sosf comme caisse de résonance

La poursuite annoncée de ce rythme – manifestation en 2026, congrès en 2027 – peut donc également être interprétée comme une offre stratégique: à un mouvement qui est sous pression, mais qui ne s'arrête pas. À un mouvement qui a besoin à la fois d'une intensification publique et d'une compréhension collective. Dans ce processus, Solidarité sans frontières ne se positionne ni au-dessus du mouvement ni en dehors de celui-ci, mais au cœur de ces dynamiques: comme l'un des éléments fédérateurs, comme facilitatrice, comme espace de résonance politique.

C'est peut-être précisément pour cette raison qu'il est difficile de répondre clairement à la question de savoir si Sosf est plutôt une ONG ou une partie du mouvement social. Sa force réside dans sa capacité à contourner cette distinction de manière productive. En tant que plateforme entre action et réflexion, entre débat public et débat interne, Solidarité sans frontières veut contribuer à faire en sorte que de nombreuses luttes individuelles puissent devenir plus que la somme de leurs parties – sans prétendre les uniformiser.

(Sn)

« En tant qu'interface entre action et réflexion, entre discours public et débats internes, Sosf aimerait contribuer à faire en sorte que les nombreuses luttes combinées deviennent plus que la somme de leurs parties. »

2027, un nouveau congrès devrait avoir lieu, dans une alternance délibérée entre action et réflexion.

Cette succession est plus qu'un simple calendrier organisationnel. Les manifestations créent de la visibilité, concentrent la colère, les revendications et l'espoir dans l'espace public. Les congrès, en revanche, créent une distance par rapport à la pression immédiate d'agir, permettent l'échange, l'apprentissage et la clarification stratégique. Ce sont des lieux où non seulement l'unité, mais aussi les différences peuvent être rendues visibles. En ce sens, l'action et la réflexion ne sont pas en concurrence, mais se conditionnent mutuellement.

ONG ou mouvement social ?

Dans cette interaction, la question du rôle de Solidarité sans frontières se pose sans cesse. Sosf est-elle une ONG, fait-elle partie intégrante du mouvement social – ou quelque chose entre les deux? Le travail classique des ONG est souvent organisé

Nous souhaitons être un carrefour ou une plateforme: un lieu où différent-es acteur-ices, pratiques et niveaux politiques peuvent se rencontrer. Les initiatives de base, les groupes auto-organisés de personnes migrantes, les organisations juridiques, les syndicats, les chercheur-euses, les militant-es et les campagnes ne se rencontrent pas ici sous une ligne uniforme, mais dans un espace commun. Solidarité sans frontières n'impose pas de cadre prédéfini, mais crée des conditions propices à l'échange, à la confrontation et à la mise en réseau.

Rendre les tensions visibles au lieu de les résoudre

Le congrès 2025 a clairement mis en évidence cette fonction. Il a non seulement réuni les réseaux existants, mais a également rendu visibles les tensions: entre la politique institutionnelle et l'engagement extraparlémentaire, entre la question sociale et la question de l'inclusion, entre les luttes locales et le désir d'une alliance à



Arrêt du Tribunal administratif fédéral

Quand les délais déterminent la protection ou l'expulsion

Dans une affaire traitée par Pikett Asyl, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a récemment ordonné le retour immédiat d'une famille expulsée vers la Pologne.

Dans le système de Dublin, c'est souvent un délai qui détermine si une personne peut rester en Suisse après une décision négative ou si elle doit être expulsée: la Suisse doit transférer la personne concernée vers l'État Dublin compétent dans un délai de six mois. Passé ce délai, elle devient elle-même responsable de la procédure d'asile, sauf si le délai est prolongé à 18 mois en raison d'une « disparition ».

En Suisse, les règles en la matière sont interprétées de manière particulièrement restrictive. Même des « violations mineures ou présumées de l'obligation de coopérer » entraînent des prolongations de délai.

En janvier 2026, le Tribunal administratif fédéral a déclaré illégale l'expulsion d'une mère avec son nouveau-né et a ordonné au SEM de ramener immédiatement la famille. La femme avait été arrêtée sans préavis en septembre 2025, menottée et expulsée vers la Pologne avec son bébé de 2,5 mois. Le père, qui vit en Suisse en tant que réfugié reconnu, a alors été séparé de son enfant pendant des mois. Le tribunal a désormais clairement établi que le délai de transfert avait déjà expiré en juillet 2025 et n'aurait pas dû être prolongé.

Ce n'est qu'après des mois d'accompagnement et de nombreuses interventions de Pikett Asyl que la mère et l'enfant ont pu revenir en Suisse début février 2026, cinq mois après leur expulsion illégale. Cette décision n'a pas été prise parce que le système fonctionne. Elle est plutôt le résultat d'un travail juridique inlassable, par la société civile. Ce cas illustre que les requérant-es d'asile débouté-es ne peuvent souvent pas défendre leurs droits seul-es. Un accompagnement à long terme et un travail juridique solidaire sont nécessaires pour que les violations du droit ne restent pas sans conséquences.

Lara Hoefft, Pikett Asyl

Pikett Asyl lutte depuis longtemps pour les requérant-es d'asile débouté-es et documente les violations des droits. L'association a un besoin urgent de soutien financier pour pouvoir poursuivre son travail au cours des prochains mois: <https://pikett-asyl.ch>



Politique parlementaire

Postuler de faux problèmes pour imposer des solutions catastrophiques

Lors d'une énième session extraordinaire sur l'asile, Christophe Riner et Jakob Stark, tous deux UDC, ont déposé une même motion, qui vise à augmenter le délai pour demander une régularisation dite « cas de rigueur » de 5 à 10 ans. Le délai actuel de cinq ans serait « une mauvaise incitation ».

Seraient concernées les personnes déboutées de l'asile, les sans-papiers, ainsi que les personnes admises provisoirement. La pratique actuelle est pourtant déjà extrêmement restrictive. Selon l'OSAR, il y aurait chaque année en moyenne autant de demandes de cas de rigueur accordées que d'admissions provisoires levées.

Une mesure qui ne résout donc aucun problème, mais détériore encore plus la situation, non seulement des personnes concernées, mais aussi de l'ensemble de la société. Les conditions précaires de l'aide d'urgence et de l'aide sociale diminuée du permis F ont des conséquences

réelles: l'intégration est rendue plus difficile, voire impossible, les conditions de vie indignes provoquent des problèmes de santé et les coûts pour les cantons augmentent.

«Une véritable solution consisterait à faire le contraire de ce que prône l'UDC. La régularisation doit être la priorité.»

Une véritable solution consisterait à faire le contraire de ce que prône l'UDC. La régularisation doit être la priorité. Il en découle la possibilité d'une perspective d'avenir, d'une autonomie, de travailler, de faire grandir ses enfants. Et surtout, paradoxalement, de sortir plus tôt du domaine de l'asile. Celui-là même qui est saturé, selon ceux qui le démantèlent à longueur d'année.

Mais voilà, depuis des années l'UDC squatte le temps de débat du Parlement avec une avalanche de propositions iniques et souvent inopérantes. Les partis de droite, en perte de vitesse électorale, pensent que montrer de temps en temps de la « fermeté » en matière d'asile va les faire se rattraper. Les motions Stark/Riner sont manifestement celles qui ont été choisies pour cette fois-ci. Elles risquent bien d'être adoptées cette année au Parlement.

Combien de fois faudra-t-il le dire? Copier l'original ne fonctionne pas. Marcher sur les plates-bandes de l'UDC ne permet pas de les rattraper dans les urnes, cela sert uniquement à normaliser un discours raciste et déshumanisant.

(Sg)

Initiative de l'UDC

« Pas de Suisse à 10 millions » : un péril pour tou·xtes

L'initiative prétend limiter la population pour améliorer nos conditions de vie mais son véritable objectif est de diviser la population, stigmatiser les personnes migrantes et laisser la main libre au dumping salarial. Toutes les personnes qui travaillent pour vivre, suisses ou non, sont directement menacées. Explication.

Une manœuvre indigne

La rhétorique d'une « Suisse saturée » apporte une réponse simpliste et nauséabonde à ce qui angoisse la majorité de la population. Oui, beaucoup d'entre nous ont peur face aux dégradations de nos conditions de vie et de travail. La montée des angoisses pour son propre avenir et celui de ses enfants est palpable. Toutefois, faire des étrangères et des étrangers des boucs émissaires n'y apporte aucune réponse et la manœuvre est indigne. En effet, les problèmes que l'initiative prétend résoudre ne sont pas causés par les personnes migrantes : les loyers élevés sont principalement dus à la spéculation immobilière et les embouteillages et la pression sur les services publics dépendent des planifications, pas du nombre de résident·es. Soyons claires : les solutions durables passent par l'investissement public, la lutte contre la spéculation, la redistribution et la protection sociale ; d'autant plus que la population vieillit et a des besoins cruciaux, notamment en ce qui concerne la santé et l'accessibilité des services publics.

Le véritable risque

Ce que menace directement l'initiative sans le dire distinctement, c'est un acquis social fondamental : la protection des salaires. Aujourd'hui, le contrôle du dumping salarial dans de nombreuses branches est garanti par les mesures d'accompagnement de l'accord sur la libre circulation des personnes, pas par la loi. Ce sont ces mesures d'accompagnement qui imposent à toutes les entreprises, suisses ou étrangères, de respecter les conventions collectives de force obligatoire. Elles permettent ainsi de sanctionner les abus. Chaque année, par exemple, 50 millions de francs sont ainsi reversés aux travailleuses et travailleurs lésés grâce à ce contrôle. Or, si l'initiative passe, ce mécanisme sera détruit par effet domino. L'initiative prévoit en effet l'abolition de l'accord sur la libre circulation des personnes. Par conséquent, l'instrument nécessaire de protection des salaires en Suisse le sera aussi et toutes

les travailleuses et tous les travailleurs en Suisse en seraient les premières victimes. Les personnes qui ont le droit de vote doivent absolument en être conscientes : ce que portent les syndicats, qui défendent becs et ongles

« Les problèmes que l'initiative prétend résoudre ne sont pas causés par les personnes migrantes. »

les intérêts des personnes qui dépendent de leur salaire pour vivre, c'est que ce système est en danger – et qu'il doit être renforcé, pas détruit !

Nous voterons cette année. Il reste encore quelques mois pour faire passer le message, voter et faire voter NON dans les urnes pour faire échouer cette attaque dangereuse. Affirmons haut et fort que la Suisse ne doit

« Affirmons haut et fort que la Suisse ne doit pas être un terrain de chasse pour le dumping salarial et la division sociale. »

pas être un terrain de chasse pour le dumping salarial et la division sociale. Démontrons que la Suisse que nous voulons est un pays où tou·xtes peuvent vivre dignement de leur salaire. Mobilisons-nous !

Marie Saulnier Bloch

Secrétaire nationale migration/international du syndicat Unia

Rapports de la société civile burundaise

Le Burundi n'est pas un pays sûr pour les opposant·es

Plongée dans une crise politique depuis plus de 10 ans, la république d'Afrique de l'Est se distingue par son autoritarisme. La société civile, elle, résiste.

Sont à risque toutes les personnes opposées au gouvernement, qui lui sont critiques, ou perçues comme telles. Les journalistes, les activistes des droits humains ainsi que les membres de la société civile sont nombreux·ses à avoir quitté le

« Le tableau est effrayant : arrestations arbitraires, disparitions forcées, et même une exécution extra-judiciaire. »

pays, notamment en direction de l'Europe, grâce au changement de politique de visa de la Serbie en 2022.

Depuis, environ 1400 Burundais-es ont demandé l'asile en Suisse. Beaucoup ont d'abord reçu une décision Dublin, souvent vers la Croatie. Ceux qui ont pu rester font désormais face à un renvoi vers le Burundi. Des recours sont en cours devant le TAF et certaines instances de l'ONU.

Fortuné Gaetan Zongo, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, avait en 2023 exhorté le pays à mettre en place les conditions d'un retour crédible des réfugié·es. Dont acte, selon le gouvernement.

Mais plusieurs sources le contredisent. Le FOCODE (Forum pour la Conscience et le Développement), a établi en 2025 un rapport sur les représailles et les violences orchestrés contre

les Burundais de retour d'exil.¹ 17 cas emblématiques, documentés entre 2018 et 2025 sont répertoriés, et décrits avec force détails. Le tableau est effrayant : arrestations arbitraires, disparitions forcées, et même une exécution extra-judiciaire.

27 organisations de la société civile, dont le FOCODE, ont également écrit une lettre,² adressée aux autorités suisses, les mettant en garde face aux violations des droits humains que peuvent impliquer les renvois de ressortissant·es burundais-es.

Si nous vous présentons ce rapport et cette lettre, c'est qu'ils sont d'une actualité brûlante. La Suisse a déjà expulsé trois personnes en 2026. Le contact avec les personnes concernées est difficile, elles craignent pour leur sécurité, et cherchent à tout prix à quitter le pays.

La résistance s'organise. Le collectif des Burundais-es de Suisse a déjà porté une manifestation à Lausanne. D'autres suivront, sans doute. Nous vous tiendrons au courant.

(Sg)

¹ <https://focode.org/ethan/pdf/Unlaisserpassederetourquinepassepas.pdf>

² <https://burundihrdcoalition.org/lettre-societe-civile-burundaise-a-la-suisse-contre-le-refoulement-des-burundais-demandeurs-dasile/>

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition :

2500 allemand / 750 français

Affirmés par la REMP/FRP :

2177 allemand / 538 français

Composition/Graphisme :

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition :

selva caro druck ag, Flims Waldhaus

Rédaction :

**Sophie Guignard (Sg), Simon Noori (Sn),
Peter Frei (Pf)**

Traductions :

Sosf

Lectorat :

Sosf

Photos :

Ursula Markus

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :

le 17 avril 2026

Nous nous réservons le droit d'abrégé le courrier des lecteur·ices

Cotisation 2026 abo inclus :

salarié·es Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salarié·es Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement :

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice :

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Megane Lederrey

« Les Centres fédéraux d'asile » : Plongée dans le système CFA

L'anthropologue Megane Lederrey a enquêté pendant plusieurs mois et publie son premier ouvrage aux Éditions La Veilleuse. Le texte est riche, dense et étourdissant. À sa lecture, on a l'impression de porter un casque de réalité virtuelle ou de se mouvoir dans un jeu vidéo en vue subjective. Et c'est saisissant.



Foto: Vicky Althaus

En lisant, vous suivez Megane durant ses visites de tous les CFA de Romandie, vous longez des couloirs gris et froids, vous écoutez des employé-es de l'administration vous raconter tout sourire qu'ils font un travail formidable et vous sentez la colère vous couper le souffle lors des discussions qu'elle mène avec les personnes assujetties au régime quasi carcéral des centres fédéraux.

« Longtemps après que le centre a disparu derrière moi, l'impression que l'on a cherché à me vendre un

camp de vacances idylliques me colle encore à la peau », affirme l'autrice au détour d'un paragraphe. La lecture se fait prenante parce que la chercheuse livre ses émotions et réactions au fil du texte. Même en tant que militante du mouvement d'asile de longue date, Megane continue à être surprise au fur et à mesure qu'elle avance. Elle creuse et croise les perspectives, faisant la part belle aux récits de ses interlocuteur-ices

C'est entre autres pour cela que le chapitre sur les employé-es des centres est particulièrement remarquable, et plutôt inédit. Les employé-es d'ORS (la société privée chargée de l'encadrement) ont l'interdiction contractuelle de divulguer des informations sur leur travail. Du côté des autres corps de métier, il est également difficile de prendre la parole, de peur des retombées. Megane a su créer un lien de confiance, et a ainsi pu récolter les témoignages d'une vingtaine d'(ex)employé-es des CFA. Ces récits éclairent la dimension systémique de la violence qui s'y produit. Les personnes employées sont autant maltraitées par le système CFA que les usagè-es. Règlements absurdes, manque de personnel, ambiance de suspicion et de délation, horaires épuisants, conditions précaires: tant de pièces dans la machine à déshumaniser.

Les centres fédéraux font parler d'eux depuis leur mise sur pied, spécialement avec le rôle central qui leur a été attribué suite à la révision de l'asile de 2016. Mais c'est peut-être la première fois qu'ils sont racontés sous presque toutes leurs facettes à la fois.

ANNONCES

selva caro druck ag
 hier entsteht druck, der eindruck macht.
 ein besonderer ort – mitten in der natur von flims waldhaus.

druck mit herz und präzision
 als kleines, flexibles team setzen wir ihre aufträge mit leidenschaft und sorgfalt um. mit erfahrung, sorgfalt und spass an der arbeit begleiten wir projekte von der ersten idee bis zum fertigen druckprodukt.

7018 Flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

C'est ce qui permet de comprendre les centres fédéraux d'asile comme un dispositif de tri et de gestion des vies, et non comme un outil de protection des personnes en danger. Les CFA ne sont qu'une roue dentée par-

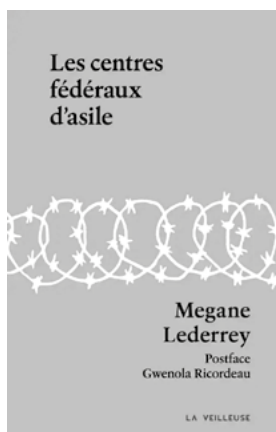
« Règlements absurdes, manque de personnel, ambiance de suspicion et de délation, horaires épuisants, conditions précaires : tant de pièces dans la machine à déshumaniser. »

mi d'autres du mécanisme de la violence des frontières. D'ailleurs, dans la postface, la chercheuse anticarcérale Gwenola Ricordeau invite à penser ensemble prisons et CFA, car tous deux « organisent les injustices spatiales et toutes les autres formes d'injustice qui en découlent ».

« Les centres fédéraux d'asile sont un dispositif de tri et de gestion des vies, et non un outil de protection des personnes en danger. »

Une fois l'ouvrage refermé, il apparaît encore une fois évident qu'il n'y a rien à espérer d'améliorations ponctuelles du quotidien dans les CFA. C'est le modèle même qu'il faut abolir. Nous devons impérativement repenser l'accueil en termes de protection et d'autonomie, plutôt que de miser sur la sécurité et l'enfermement.

(Sg)



Megane Lederrey (2026):
Les centres fédéraux d'asile.
Postface: Gwenola Ricordeau.
Éditions La Veilleuse.
ISBN 978-2-88978-027-3,
224 pages, CHF 30.-,
editionslaveilleuse.ch

Agenda

Pacte européen et ses répercussions sur la Suisse

23 MARS 2026, DE 9H15 À 16H45
HÔTEL KREUZ, BERNE

Le séminaire juridique de l'OSAR avec des exposés de Lea Hungerbühler (AsyLex) et Adriana Romer (OSAR) ainsi que des ateliers animés notamment par Corinne Reber (FPA Zürich) et Lara Hoeft (Pikett Asyl) sur l'AMMV et Simon Noori (Sosf) sur la réforme d'Eurodac. Inscription jusqu'au 10 mars sur : www.osar.ch

Non à l'initiative « Suisse à 10 millions » de l'UDC

FÊTE DU 1ER MAI, DU 1ER AU 3 MAI 2026
KASERNENAREAL, ZÜRICH

À l'occasion de la fête du 1er mai, la Freiplatzaktion Zürich organise, en collaboration avec Solinetz Zürich, une conférence-débat sur la votation du 14 juin.

Conférence Asile romande

9 MAI 2026, 13H À 18H
MAISON DE QUARTIER SOUS-GARE, LAUSANNE

« Les enfants dans le système d'asile »
<https://conference-asile-romande.ch/les-conferences/enfants/>

Assemblée générale de Solidarité sans frontières

29 MAI 2026, À PARTIR DE 18 HEURES
BRASSERIE LORRAINE, QUARTIERGASSE 17, BERNE

Touxtes les membres et toutes les personnes intéressées sont cordialement invité-es.

Inscriptions : sekretariat@sosf.ch

Grande manifestation d'automne

26 SEPTEMBRE 2026, À PARTIR DE 14 H
DE LA SCHÜTZENMATTE À LA PLAGE FÉDÉRALE, BERNE

Save the date! Le rendez-vous de notre manifestation d'automne est fixé. Les thèmes et les revendications seront bientôt disponibles sur www.sosf.ch.